

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 20 juin 2016 à 19 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Nathalie Fillion, les conseillers messieurs André Dansereau, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Est absent : Monsieur Luc Fortin.

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général.

**282-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le maire constate le quorum; l'assemblée est ouverte à 19 heures par un mot de bienvenue.

**283-2016 SOUMISSION – POSTE DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur SEAO;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu l'approbation du règlement d'emprunt #520-2016 du MAMOT;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu le certificat d'autorisation du MDDELCC pour ce projet;

CONSIDÉRANT que ce dossier est subventionné dans le programme Primeau;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité.

Soumissionnaires	Prix
Normec Construction Inc.	526 883,29\$
Groupe Mécano	564 809,11\$
Filtrum Construction	565 562,03\$
Constructions F.J.L. Inc.	573 489,55\$
Norclair Inc.	579 851,12\$
Groupe Québeco Inc.	585 620,56\$
Allen	615 840,59\$
Construction Deric Inc.	617 657,20\$

Suite à l'analyse des soumissions faites par Beaudoin Hurens, la plus basse soumission conforme est celle de **Normec Construction Inc.** au montant de 526 883,29\$, taxes incluses.

La Municipalité devant attendre l'approbation du programme PRIMEAU pour retenir le plus bas soumissionnaire. Ce projet demeure dans l'attente des approbations du MAMOT.

Adopté.

**284-2016      RÉOLUTION POUR LE MAMOT – PROGRAMME PRIMEAU VOLET 2 – DOSSIER POSTE DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 2.0 du PRIMEAU pour la réalisation du projet du poste de pompage Sainte-Famille;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement que :

La municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 2.0 du PRIMEAU pour la réalisation du poste de pompage Sainte-Famille;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Le directeur général est autorisé à signer les documents de demande d'aide financière relatifs au projet du poste de pompage Sainte-Famille dans le cadre du volet 2.0 du PRIMEAU.

Adopté.

**285-2016      AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #522-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #518-2016 CONCERNANT LE PROGRAMME FIME (Financement innovateur pour des municipalités efficaces)**

Madame Nathalie Fillion donne avis de motion qu'un règlement #522-2016 pour modifier le règlement #518-2016 concernant le programme FIME, sera présenté à une séance ultérieure.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

**286-2016      APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION**

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à faire détruire les documents de la liste soumise, tel que prévu par le calendrier de conservation des documents.

Adopté.

**287-2016      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

**288-2016      CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 10 la séance d'ajournement est levée sur la proposition de madame Michèle Tremblay appuyée par madame Nathalie Fillion.

Adopté.

L'assemblée est close.

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alexandre Bélisle, maire

---

Luc Forcier, sec.très.